



ATELIER THÉMATIQUE # 2 AGRANDISSEMENT DU SITE

**Hôtel de ville d'Hébertville-Station
5, rue Notre-Dame, Hébertville-Station
Mercredi 26 octobre 2016 à 19h**

Nombre de participants : 12 participants(es)

1. Mot de bienvenue

Monsieur Camil Laforge souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Monsieur Camil Laforge, travailleur autonome et coach d'affaires, agira comme animateur de la soirée. Celui-ci est accompagné de monsieur Luc Chiasson, agent de développement au Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) du Saguenay–Lac-Saint-Jean, qui agira comme secrétaire.

2. Présentation du mandat

- Assurer les conditions permettant aux citoyens de s'exprimer sur le projet d'agrandissement du LET;
- Soutenir les citoyens et la RMR dans la recherche de pistes d'amélioration, de mesures de mitigation et d'éléments qui posent problème et leurs impacts;
- Rédiger, avec le support d'un secrétaire, les comptes rendus des soirées d'information et des ateliers de travail;
- Rédiger un rapport de consultation en vue du dépôt au conseil d'administration de la RMR, sur son site WEB et sa page Facebook.

3. Objectifs généraux

Les objectifs de l'atelier thématique sont les suivants :

- Identifier les préoccupations et les contraintes perçues par les participants;
- Formuler des pistes d'amélioration et des hypothèses de bonification du projet;
- Prendre en note les questions auxquelles l'étude cherche à répondre;

- Informer les citoyens des suivis qui seront apportés.

4. Objectif de l'atelier

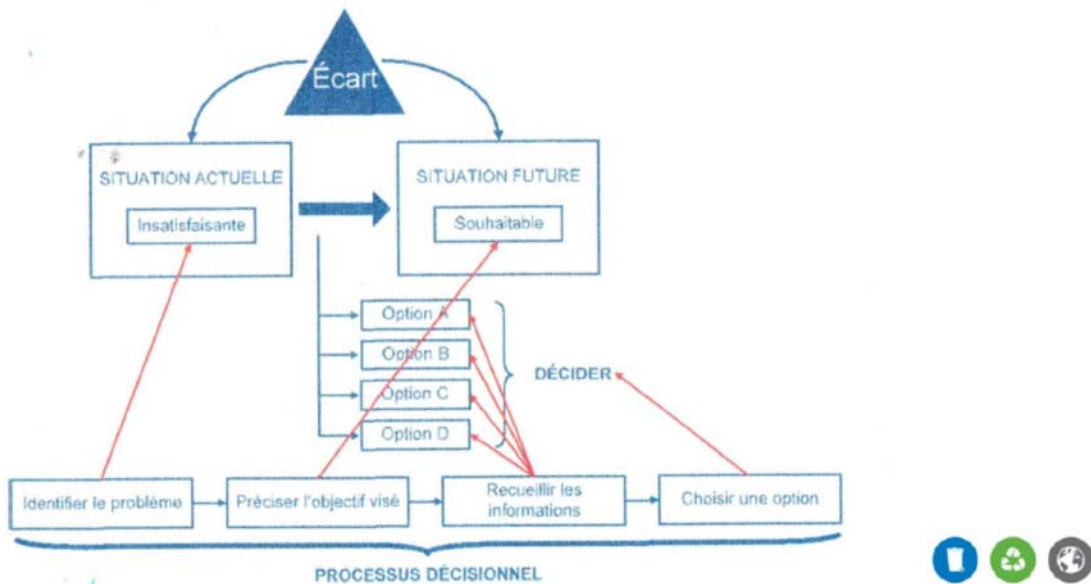
L'objectif n'est pas de choisir un site ou d'en exclure un, mais bien de compléter l'argumentaire social pour chaque site proposé et de l'intégrer aux travaux à venir pour la RMR et ses experts.

5. Règles du jeu

Les règles du jeu proposé sont les suivantes :

- Respect mutuel (expression et écoute pour tous);
- Rigueur (clarté, simplicité et temps d'intervention);
- Recherche de ce qui peut poser problème et des pistes d'amélioration;
- Fin de la soirée vers 21h.

Qu'est-ce que le processus de prise de décision ?



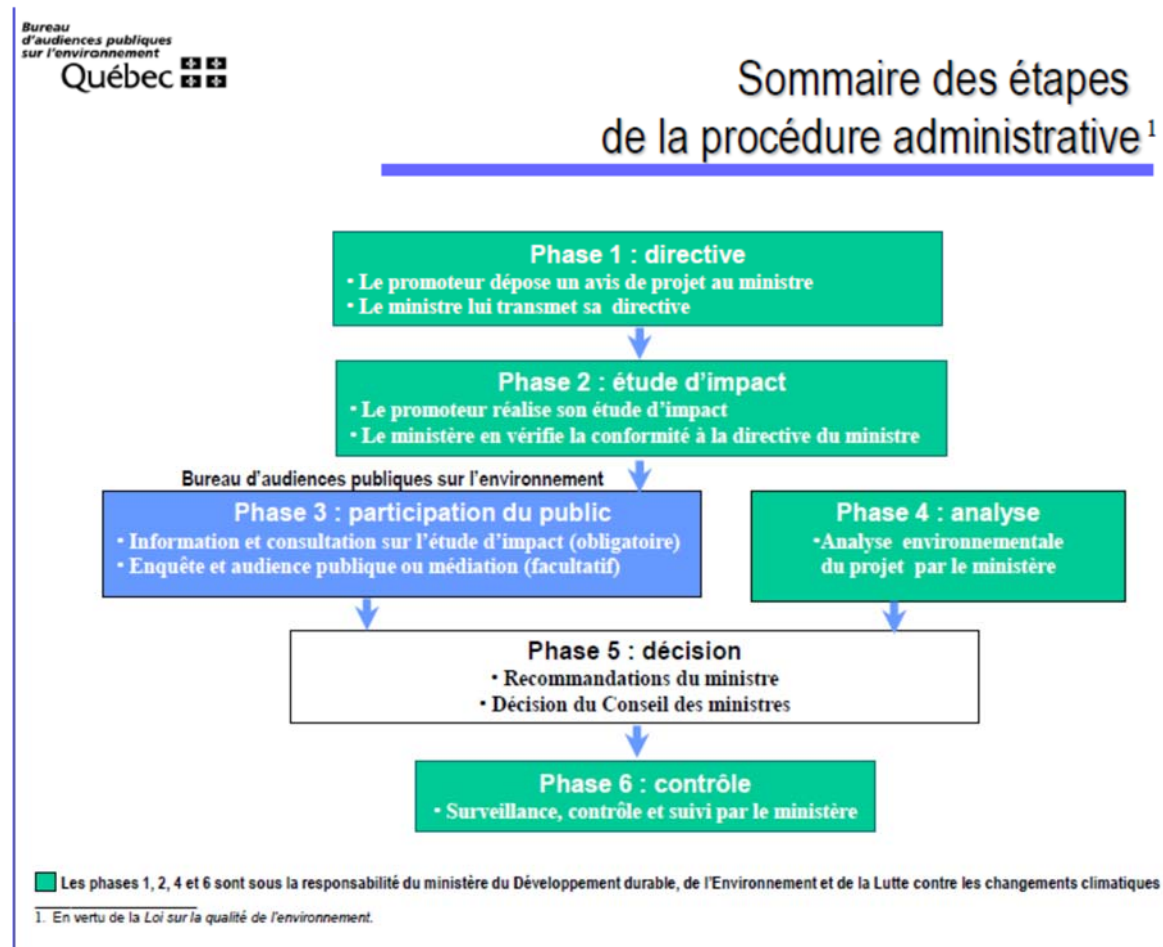
Source : Ordre des ADMA

Un participant demande si les rencontres vont vraiment apporter des résultats. Celui-ci croit que les décisions sont déjà prises par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean. Il est aussi mentionné que des entrepreneurs font déjà des travaux sur le terrain.

Monsieur Camil Laforge explique que les commentaires des citoyens seront intégrés dans le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET). L'acceptabilité sociale est importante afin d'obtenir les certificats d'autorisation du

ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Il est aussi question des étapes pour tenir des audiences au BAPE. La procédure administrative est expliquée dans le document ci-dessous.



Un citoyen réaffirme qu'il s'oppose à tout projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET). Il croit qu'il faut responsabiliser les citoyens à adopter de bons comportements afin de réduire les déchets qui vont au LET.

Une autre personne considère que la RMR devrait se concentrer sur la valorisation et le recyclage plutôt que d'investir dans l'agrandissement du site pour encourager l'enfouissement des déchets.

Un autre participant parle des publicités de la RMR. Il mentionne que celles-ci invitent les gens à jeter le linge troué dans le bac à déchet et d'apporter les autres dans des

friperies. Il pense qu'on devrait valoriser toutes les matières et encourager à ne mettre aucun type de vêtements dans le bac à déchet .

Madame Stéphanie Fortin, directrice des communications, programmes et services, explique qu'il y avait beaucoup de vêtements dans le bac bleu. Il est difficile de faire le tri des vêtements au Centre de tri de Roberval.

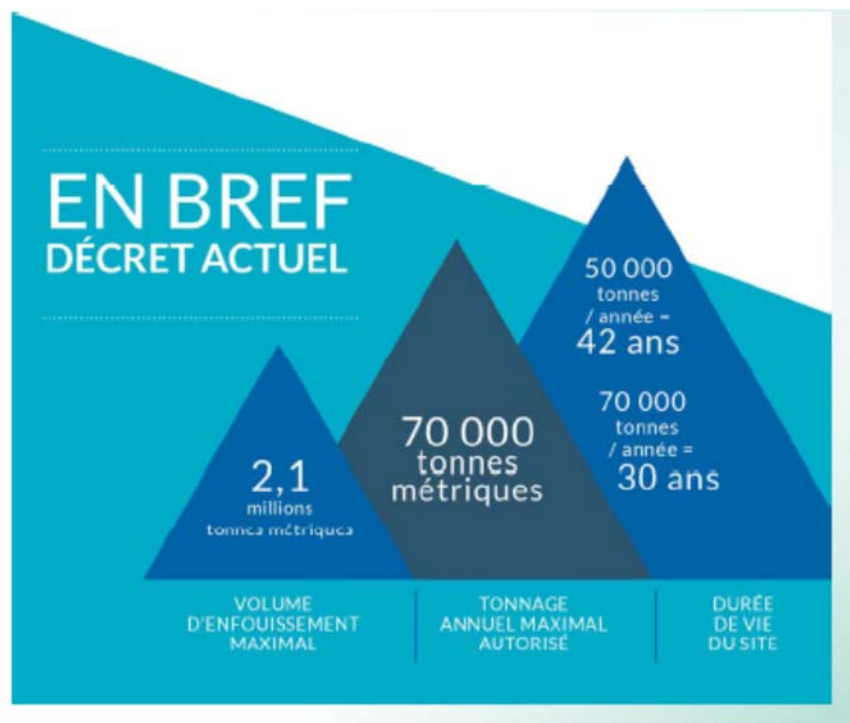
Il est souhaité que la RMR investisse dans des bâtiments pour encourager le recyclage plutôt que d'opter pour l'agrandissement d'un site.

Un citoyen croit qu'il faut enjoindre nos décideurs à prendre une autre voie que celle présentée actuellement.

Monsieur Camil Laforge mentionne que ces commentaires seront pris en compte et demande aux participants de se centrer sur les objectifs de cet atelier, soit d'analyser des différentes options à l'étude par la RMR pour l'agrandissement du LET et de soumettre leurs préoccupations et leurs suggestions d'amélioration.

6. Présentation de la RMR

Monsieur Jonathan Ste-Croix, directeur des opérations, infrastructures et équipements, présente les différentes zones d'agrandissement proposées. Voici quelques diapositives de sa présentation :

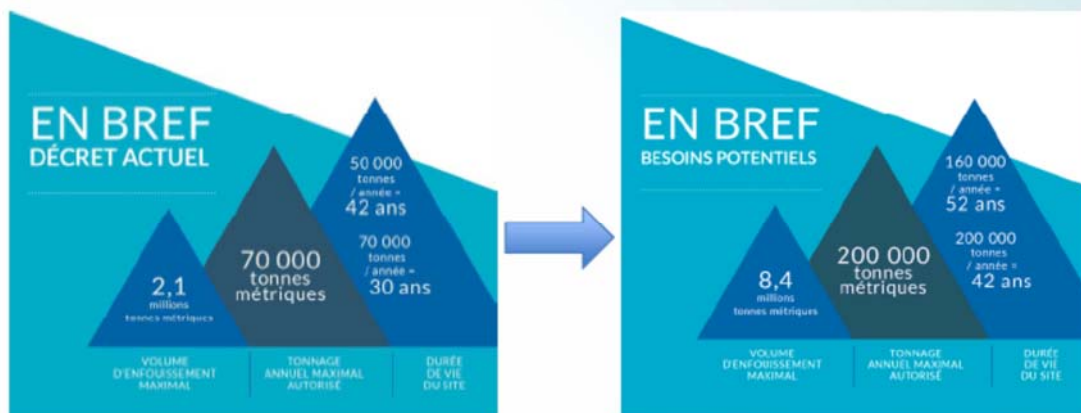


Situation futur

- La quantité totale à enfouir à Saguenay est, selon les données préliminaires de 105 000 tonnes par année.
- Ajouté aux 55 000 tonnes du Lac-Saint-Jean, c'est donc dire que le LET d'Hébertville-Station devra accueillir quelque 160 000 tonnes de matières résiduelles annuellement.
- Pour maintenir la durée de vie du site, il est nécessaire d'augmenter la capacité d'accueil du LET.

Situation future

- Dans les prochaines années des sites de traitement de matériaux de construction, rénovation et démolition (non-contaminés) devraient venir à leur fin de vie utile.
- Nous devons donc considérer ce tonnage dans nos prévisions (au moins 25 000 tonnes à confirmer avec le ministère).
- À cela s'ajoute un facteur de sécurité de 10 % afin de répondre à un surplus temporaire de matières à enfouir.



Critères de sélection des zones d'agrandissement

- Environnementaux /règlementaires
 - REIMR
 - Ministère de l'environnement
- Sociaux
- Techniques / économiques



Zone 1

Situé au nord-ouest du LET actuel

Caractéristiques techniques

Caractéristiques sociales

- Accès au site préservé
- Mise à niveau de la filière de traitement
- Exploitation en continuité du site actuel
- Peu de milieu humide
- Écran visuel et sonore naturel à l'ouest
- Bâtiment à près de 400 mètres
- Superficie approximative de 100 000 m² (10 ha)
- Ajout de 7 ans à la durée de vie actuelle

Zone 2

Situé au sud-est du LET actuel

Caractéristiques techniques

Caractéristiques sociales

- Accès au site préservé
- Peu de milieu humide
- Exploitation en continuité du site actuel
- Mise à niveau de la filière de traitement
- Bâtiments à près de 900 mètres
- Écran visuel naturel à l'est
- Superficie approximative de 250 000 m² (25 ha)
- Ajout de 16 ans à la durée de vie actuelle

Zone 3

Situé au sud du LET actuel

Caractéristiques techniques

Caractéristiques sociales

- Accès au site préservé avec ajout d'une voie d'accès
- Peu de milieu humide
- Mise à niveau de la filière de traitement
- Bâtiment à près de 400 mètres
- Topographie peu accidentée
- Superficie approximative de 420 000 m² (42 ha)
- Ajout de 24 ans à la durée de vie actuelle

Études préalables pour l'agrandissement

- Analyse des scénarios d'enfouissement (établir les besoins)
- Arpentage
- Étude hydrogéologique et géotechnique
- Intégration paysage
- Étude technique
- Étude de dispersion atmosphérique

Sommaire des volumes et des superficies

Secteur	Volume (m ³)	Superficie(m ²)	Nb années*
LET actuel	2 500 000	196 815	10.5
Zone 1	1 850 000	108 950	8
Zone 2	4 500 000	265 495	19
Zone 3	6 500 000	423 410	27.5

* Considérant l'enfouissement de 200 000 tonnes / année à partir du 1^{er} décembre 2017

Question d'un citoyen : La RMR recherche quelle durée de vie pour le LET?

Monsieur Jonathan Ste-Croix répond que la RMR cherche à augmenter la durée de vie de dix ans. Il présente le tableau « Sommaire des volumes et des superficies » qui présente le nombre d'années supplémentaires selon chacune des zones.

Un citoyen ne comprend pas la logique de la RMR de demander une autorisation à 200 000 tonnes métriques.

Monsieur Jonathan Ste-Croix explique que le scénario de 200 000 tonnes métriques est une prévision pessimiste. Actuellement, l'évaluation serait d'environ 160 000 tonnes métriques annuellement qui iraient vers l'enfouissement. De plus, il faut ajouter un certain pourcentage pour des événements imprévus tels, des feux, inondations, etc.

Il est aussi précisé qu'une part de 30 à 40 % du gisement provient des matières organiques. Ces matières devront être détournées d'ici 2020.

Question d'un citoyen : Où seront situées la ou les plates-formes pour les matières organiques?

Les représentants de la RMR mentionnent que les emplacements n'ont pas été déterminés. Une étude est actuellement en cours afin d'analyser la technologie et les lieux de dépôt et de traitement.

Le fait qu'une ou des plates-formes soient construites sur les terrains du lieu d'enfouissement technique inquiète les gens. On souligne les odeurs, la présence des goélands, etc. Il y a une crainte pour la qualité de vie des citoyens.

Question d'un citoyen : Comment sont déterminés l'écran visuel et les odeurs?

Monsieur Jonathan Ste-Croix indique que le mandat pour l'écran visuel est donné à une firme spécialisée en la matière. Normalement, celle-ci se rend à un point donné pour évaluer la situation en vérifiant la présence d'arbres ou de montagnes, en prenant aussi en compte si le terrain est privé et la possibilité de couper des arbres.

Les odeurs sont calculées par rapport aux émissions atmosphériques. La concentration ne peut pas dépasser un certain niveau. Les membranes ont aussi comme rôle de diminuer l'impact des odeurs sur le site. Il précise également que les travaux actuels d'installation des capteurs de lixiviat entraînent des émanations supplémentaires.

Un intervenant propose une étude sur les goélands ayant pour sujet notamment la contamination au mercure lorsque ceux-ci survolent un dépotoir et sa présence en ces lieux.

L'animateur précise que ces sujets seront traités lors d'un atelier spécifique sur les nuisances.

Question d'un citoyen : Quel est le scénario préconisé?

Monsieur Camil Laforge précise que l'exercice que nous tenons vise précisément à recevoir les commentaires des gens pour les inclure dans les travaux de la RMR et ainsi déterminer le meilleur scénario possible.

Question d'un citoyen : Il y a-t-il un représentant du conseil municipal d'Hébertville-Station ou de Larouche?

Non, mais il y a un représentant du conseil municipal de Saint-Bruno

Le citoyen trouve dommage que les représentants élus des municipalités concernées ne soient pas présents à cet atelier. De plus, il déplore la faible participation et il croit

que le défi est autre et qu'il faudrait se concentrer sur la réduction des matières résiduelles.

Monsieur Camil Laforge indique qu'il a demandé à la RMR de contacter les municipalités les plus concernées afin qu'elles sollicitent la participation de leurs citoyens. Il déplore également la faible participation.

Une personne mentionne qu'il aurait aimé voir un tableau simulant le nombre de tonnes métriques qui irait au LET si on appliquait le principe des 3RV. Il est proposé de changer la forme des redevances aux municipalités. Au lieu de donner une compensation aux trois municipalités pour chaque tonne amenée au LET, il faudrait encourager les municipalités réduisant le tonnage envoyé au LET.

Également, il est proposé de produire un tableau comme celui préparé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur le réchauffement climatique. Il pourrait présenter trois courbes : l'une présentant la situation actuelle des matières résiduelles qui sont envoyées au LET; et l'autre présentant l'impact en appliquant les recommandations contenu dans le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR); enfin, la dernière courbe présentant une réduction des matières résiduelles plus poussée.

Un citoyen revient avec les commentaires de monsieur Jean Tremblay, maire de Saguenay, lors de la signature de l'entente. Il est aussi question de l'absence à cet atelier du président du conseil d'administration de la RMR, monsieur Lucien Boily. Enfin, une personne mentionne que le Saguenay devrait s'organiser tout seul au lieu d'amener leurs déchets à Hébertville-Station.

7. Observations sur les scénarios

Monsieur Camil Laforge invite les personnes à s'approcher plus près d'une carte (ci-haut) présentant le terrain où sont concentrées les trois options potentielles d'agrandissement. Les citoyens sont invités à faire des observations et commentaires.

Monsieur Laforge demande aux participants leurs commentaires relatifs à la zone 1.

Eaux usées

Les eaux usées sont-elles envoyées dans le même cours d'eau?

Monsieur Jonathan Ste-Croix mentionne que des évaluations seront faites sur les canaux d'écoulement et sur les niveaux des débits. Celles-ci permettront de voir si la RMR doit faire des modifications à l'usine de traitement.

Préservation des milieux humides

Qu'arrive-t-il avec les milieux humides dans ce secteur?

Monsieur Jonathan Ste-Croix indique qu'il n'y a pas beaucoup de milieux humides dans ce secteur. Dans le cas où l'agrandissement toucherait un milieu humide, le MDDELCC demande de le compenser ailleurs.

Il est suggéré par un citoyen de donner les contrats de reboisement à des entreprises du secteur.

Préoccupation au niveau de la contamination de l'eau et sur l'approvisionnement en eau pour les résidents du secteur.

Monsieur Jonathan Ste-Croix souligne que chaque goutte d'eau qui est dans une cellule est captée et envoyée pour être traitée.

Question d'un citoyen : Pouvez-vous nous garantir qu'aucune contamination ne sera déversée dans le lac Bellevue?

Un autre citoyen se questionne sur la durée de vie d'une membrane et sur son efficacité.

Monsieur Jonathan Ste-Croix indique qu'il y a déjà de l'échantillonnage périodique dans les lacs du secteur et que ces échantillons doivent être expédiés au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Zones protégées et réserve naturelle

Lors de la construction du lieu d'enfouissement technique (LET), des citoyens mentionnent l'engagement de la RMR de protéger certaines zones. Ils demandent à la RMR de respecter la mise en valeur de ces milieux.

Monsieur Jonathan Ste-Croix mentionne que la réserve naturelle qui était prévue n'a pas été autorisée par un autre ministère (ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs). Le projet est donc en attente de cette autorisation.

Les participants souhaitent la réalisation de cette réserve naturelle. De plus, un citoyen réitère l'importance de protéger les zones à proximité des lieux habités.

Zone 3

Les gens sont contre le développement de la zone 3 qui se trouve trop près des habitations.

Enfin, il est suggéré de regarder d'autres technologies plutôt que de développer de nouvelles zones. Monsieur Ste-Croix mentionne que la RMR est toujours à l'affût des nouvelles technologies et qu'ils doivent se soumettre à la réglementation du MDDELCC.

Déchets en provenance des bateaux de croisière

Un citoyen se préoccupe des déchets en provenance des bateaux de croisière. Seront-ils déchiquetés? Pourraient-ils apporter de nouveaux insectes ?

Projets encourageant la valorisation

On demande d'investir dans des projets de valorisation qui favoriseraient la création d'emplois dans le secteur.

Incinération des déchets

Des participants parlent de l'implantation d'un incinérateur de déchets. Il est mentionné que la technologie a évolué depuis la tenue du BAPE sur la création du site.

Monsieur Camil Laforge note que les participants demandent de documenter les nouvelles technologies. Il réaffirme l'intention du promoteur d'agrandir le lieu d'enfouissement technique (LET). Cet agrandissement se fera progressivement et les nouvelles technologies seront vérifiées. Enfin, il a retenu les commentaires voulant qu'on encourage la réduction du volume des matières résiduelles allant au LET par diverses actions.

Madame Stéphanie Fortin explique que le choix de la technologie soit l'enfouissement a été prise par les élus suite à des analyses sur les autres technologies existantes. Les ateliers ont pour objectif de regarder les mesures d'atténuation à mettre en place dans le cadre de l'agrandissement du lieu d'enfouissement.

Monsieur Sylvain Lavoie, Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, croit qu'il faut être prudent avec les nouvelles technologies.

Un citoyen n'est pas pour l'incinération, car cette méthode encourage à produire plus de déchets tandis que nous devons viser le contraire. Ce sont des technologies lourdes qui demandent toujours plus de volumes, ce qui va à l'encontre de l'objectif de réduire à la source.

Heures d'ouverture du site

Les heures d'ouvertures du site seraient-elles modifiées avec la venue des déchets?

Les représentants de la RMR parlent d'un horaire de jour et sur semaine du lundi au vendredi. On souligne que MATREC à Saguenay est ouvert aussi le samedi matin.

Déchets de Saguenay

Une personne demande de ne pas se presser pour recevoir les déchets du Saguenay. Il propose de repousser la venue. Il veut un site d'enfouissement « intelligent ». Il n'encourage pas l'agrandissement, mais l'implantation de mesures de réduction à la source partout en région. Une citoyenne mentionne que les élus ont décidé de

conclure cette entente avec le Saguenay, il faut les mettre au défi d'investir davantage pour réduire à la source afin de limiter le besoin d'agrandissement du LET.

8. Conclusion

Monsieur Camil Laforge fait une synthèse des discussions tenues durant la soirée. Globalement, la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean est invitée à investir dans des mesures encourageant la réduction des déchets et ainsi limiter le besoin d'agrandissement du LET d'Hébertville-Station. Il est aussi demandé d'analyser les différentes technologies présentes sur le marché. De plus, il reprend la suggestion d'une participante de mettre non seulement les élus à défi de tout faire pour réduire à la source, il faut mettre à défi toute la population du Saguenay-Lac St-Jean de se responsabiliser davantage. Enfin, on encourage à mobiliser les élus.

Monsieur Laforge demande une évaluation de la rencontre. Comparativement au dernier atelier, il est souligné que les personnes avaient un temps de parole plus important.

L'atelier se termine à 21h15.

*Compte rendu préparé par monsieur Luc Chiasson,
agent de développement au CREDD*

ANNEXE
Présences

Nancy Bourgeois, Ville de Saguenay	Sylvain Lavoie, RMR
Johane Brideau, citoyenne	Philippe Lusinchi, citoyen
Stéphanie Fortin, RMR	Guy Ouellet, RMR
André Gagné, citoyen	Serge Pilote, citoyen
Céline Gagnon, citoyenne	Mathieu Rouleau, RMR
Carl Gaudreault, citoyen	Jonathan Ste-Croix, RMR
Harry Jean, citoyen	Richard Thériault, citoyen
Charlotte Lachance, citoyenne	Yvan Thériault, conseiller municipal de Saint-Bruno et membre du comité de vigilance
Lucien Larocque, citoyen	Tommy Tremblay, citoyen
Bruno Lavoie, MRC du Fjord-du-Saguenay	